

Prêt à un particulier non remboursé

Par Dany Marie Harel, le 17/12/2015 à 16:38

Bonjour Maître,

Nous avons prêté la somme de 2000 Euros à un faux ami mais véritable escroc,il nous a quand même établi de sa main une reconnaissance de dette. Lorsque nous lui avons demandé le remboursement comme convenu, il est parti sans laisser d'adresse et s'est fait mettre en longue maladie. Nous avons porté plainte pour abus de confiance à la Gendarmerie et envoyé un dossier complet au Juge de proximité de St Nazaire, (la somme étant inférieure à 4000 Euros), depuis nous avons du déménager pour un loyer moins cher et une toute petite maison, nous l'avons signalé bien sur. Depuis le mois de juillet, j'ai effectué des relances auprès des Instances judiciaires, qui m'ont répondu, qu'elles étaient débordées et que ce Mr pouvait très bien, malgré les renseignements fournis et son n° de sécurité sociale, partir sans laisser de trace. Que devenons nous dans ce cas, sachant que nous sommes retraités (67 & 68 ans)que nous avons des petites retraites et des problèmes de santé. Cet argent nous fait défaut, mais la Justice s'en fout. Merci pour votre réponse. Sincères salutations D.M Harel[smile4]